

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 SEPTEMBRE 2009

Date de Convocation : 18 septembre 2009

L'an deux mille neuf, le vingt huit septembre, à 20 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions sous la présidence de Monsieur DHONDT Denis, Maire.

Etaient présents : Mmes CABOCHETTE Sylvie, GADRÉ Chantal
MM. BELLETTRE Michel, BOUCHER Eric, DELMAS Bertrand,
GUILBERT Roger, LEU Grégory, PASCAUD Sébastien,
VANDOOAEGHE Noël.

EMPRUNT 2009

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à une demande de financement pour réaliser des travaux d'éclairage public.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne de Picardie à savoir :

Nature du prêt : Prêt à échéance choisie
Montant du prêt : 60 000 €
Taux : 3,24 %
Durée : 8 échéances
Périodicité : Annuelle
Première échéance : 5 janvier 2010
Amortissement en 8 échéances constantes (amortissement spécifique du capital)

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités, et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de ce prêt.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL IDEAL 2010

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'éclairage public étudié par la Fédération d'Energie de la Somme relatif à la pose de 26 points lumineux dans les secteurs de la commune suivants :

↳ Rues Georges JOURDAIN, Paul CROGNIER, 11 novembre 1918 et CR24 dit des Hayettes

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 84.619 euros TTC et de solliciter le SIER MOLLIENS DREUIL en vue de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Général dans le cadre de la subvention annuelle IDEAL 2010. Le montant des travaux pour la pose de 9 candélabres s'élève à 21.960 € H.T. Le montant de cette subvention représente 15 % du montant de l'opération plafonné à 20.000 € H.T. soit 3.000 €.

Le Conseil Municipal sollicite le pré-financement de ces travaux.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités, et à signer tout document nécessaire pour la mise en place de cette subvention.

ACCEPTATION D'UN CHEQUE DE VEOLIA EAU

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un trop payé à la Société VEOLIA EAU d'un montant de 60,02 euros.

La Société VEOLIA EAU nous a fait parvenir un chèque d'un montant de 60,02 euros pour solder ce trop payé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'accepter le remboursement de 60,02 euros de la Société VEOLIA EAU.

REPRISE DES CONCESSIONS DU CIMETIERE EN COURS D'ABANDON

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la procédure de reprise des concessions ayant fait l'objet d'un constat d'abandon.

Il présente les différentes propositions de prix pour les travaux à réaliser sur ces concessions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis n° 44 du 27 juin 2009 de M. PELTOT pour un montant de 14.040 €.

COUPE D'ARBRES DANS L'ENCEINTE DU CIMETIERE

Monsieur le Maire propose d'inviter les membres du Conseil Municipal à visiter le cimetière afin de déterminer les travaux à réaliser concernant la taille des sapins et prendre une décision collégiale.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR FRANCE TELECOM Année 2009

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote la redevance d'occupation du domaine public routier due par FRANCE TELECOM pour l'année 2009.

La redevance pour 2009 (situation au 31/12/2008) se répartit comme suit :

Cabine :	1 m ² x 23,67 €	=	23,67 euros
Artère aérienne :	0,730 Km x 47,34 euros	=	34,56 euros
Artère en sous-sol :	16,886 Km x 35,51 euros	=	599,62 euros
Soit au total :	23,67 euros + 34,56 euros + 599,62 euros	=	657,85 euros

ACQUISITION DES EMPLACEMENTS RESERVES

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes administratifs relatifs à l'acquisition des emplacements réservés, cadastrés T 104 appartenant à Monsieur GIRARD Laurent et T 106 appartenant à Monsieur DURAND Jérémy et Mademoiselle LUBERT Lénaïg.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SPA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Protectrice des Animaux de POULAINVILLE a fait parvenir en mairie, une demande de subvention. Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide de ne pas allouer de subvention à cette association et ne donne pas suite à cette demande.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

*** Travaux dans la commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des travaux en cours dans la commune :

- Effacement des réseaux dans les rues Paul Crognier, Georges Jourdain, du 11 novembre 1918
- Aménagement devant la Mairie : ces travaux consistent en la pose de pavés pour délimiter la chaussée et la création d'une noue pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales, ces travaux sont financés par Amiens Métropole.
- Création de places de parking le long de l'Eglise, rue des Frères Guénard, ces travaux sont également financés par Amiens Métropole dans le cadre du budget de proximité.

*** Alimentation en eau potable**

Suite au contrôle de débit de l'hydrant de la rue Jean du Bos, un renforcement du réseau d'eau potable est prévu en 2010, place du 8 mai et rue Jean du Bos. Il serait souhaitable de profiter de ces travaux pour procéder à une extension du réseau jusqu'au bout de la rue Jean du Bos, afin de desservir les parcelles B 447 et S 181.

*** Analyse des flux de circulation**

Monsieur le Maire présente le rapport suite au comptage des véhicules empruntant la départementale 97 traversant la commune. Cette étude a été réalisée par les services d'Amiens Métropole. Les comptages ont eu lieu du 23 au 28 juin 2009. Ces relevés ont permis d'établir la vitesse moyenne et le nombre moyen de véhicules empruntant cet axe. Compte tenu des résultats, il n'est pas envisagé dans l'immédiat de prévoir des aménagements particuliers pour réduire la vitesse. La vitesse moyenne maximale des voitures s'élevant à 58 km/h pour le point de comptage situé rue des Frères Seits. La vitesse moyenne la plus faible, enregistrée au point de comptage de la place du 8 mai, est de 36 km/h.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,